

Recommandation 314 (1962) relative à la possibilité de conclure un accord économique entre l'Espagne et la Communauté économique européenne (17 mai 1962)

Légende: Recommandation 314 (1962) du 17 mai 1962 qui demande au Comité des ministres du Conseil de l'Europe d'encourager les États membres de la Communauté économique européenne (CEE) à examiner la possibilité de conclure un accord économique avec l'Espagne.

Source: Conseil de l'Europe. Assemblée Consultative. Recommandation 314 (1962) relative à la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne, Quatorzième Session Ordinaire. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 17.05.1962.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_314_1962_relative_a_la_possibilite_de_conclure_un_accord_economique_entre_l_espagne_et_la_communaute_economique_europeenne_17_mai_1962-fr-5ead9413-29aa-42af-9a72-6267e72c9254.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

FOURTEENTH ORDINARY SESSION

RECOMMENDATION 314 (1962)¹

on the possibility of some form of economic agreement between Spain and the European Economic Community

1. The Assembly,
2. Taking note of Spain's request for association with the European Economic Community,
3. Recommends that the Committee of Ministers should urge the Members of the European Economic Community to examine the possibility of some form of economic agreement between Spain and the European Economic Community, bearing in mind the constitutional changes that will be necessary before any form of political association can be contemplated.

1. *Assembly debate* on 15th, 16th and 17th May 1962 (2nd, 3rd, 4th, 5th and 6th Sittings) (see Docs. 1420, Report of the Political Committee, and 1436 and 1444, revised draft Recommendations).

Text adopted by the Assembly on 17th May 1962 (6th Sitting).

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE

RECOMMANDATION 314 (1962)¹

relative à la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne

1. L'Assemblée,
2. Prenant note de la demande d'association à la Communauté Economique Européenne présentée par l'Espagne,
3. Recommande au Comité des Ministres d'inviter instamment les gouvernements membres de la Communauté Economique Européenne à examiner la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne, tenant compte des modifications constitutionnelles qui seront nécessaires avant qu'une forme quelconque d'association politique puisse être envisagée.

1. *Discussion par l'Assemblée* les 15, 16 et 17 mai 1962 (2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e séances) (voir Doc. 1420, rapport de la commission politique, et 1436 et 1444, projets de recommandation révisés).

Texte adopté par l'Assemblée le 17 mai 1962 (6^e séance).